



# COMPRENDRE LA CESSION DE DROITS D'AUTEUR EN PHOTOGRAPHIE

POURQUOI VOTRE ENTREPRISE A TOUT À GAGNER À RECEVOIR  
UNE FACTURATION CLAIRE ET CONFORME ?

“Parce qu'une image bien cédée, c'est une image bien utilisée.”

## 1. CE QUE VOUS ACHETEZ N'EST PAS QU'UNE PHOTO.

Lorsque vous ou votre entreprise commandez une prestation à un photographe professionnel, elle achète bien plus qu'une prise de vue. Elle achète un droit d'utiliser une œuvre photographique, dans un cadre défini : un site web, une brochure, une campagne publicitaire, un rapport annuel, une affiche, etc.

Le tarif ne dépend donc pas seulement du temps passé ou du nombre d'images livrées, mais de la valeur d'usage de ces images. C'est cette valeur : **étendue, destination, durée, territoire**, qui détermine la cession de droits d'auteur.

## 2. POURQUOI LA CESSION DE DROITS EST OBLIGATOIRE ?

En France, toute création photographique est protégée par le droit d'auteur (Code de la propriété intellectuelle, article L111-1 du CPI - article L122-1). Le photographe, en tant qu'auteur, conserve la propriété intellectuelle de ses images. Pour que vous ou votre entreprise puissiez les utiliser légalement, une cession de droits doit être formalisée.

### ★ Cette cession :

- Précise les usages autorisés (ex. site internet, réseaux sociaux, plaquettes commerciales, affiches, presse, etc.) ;
- Définit la durée de cette autorisation (1 an, 3 ans, 10 ans, etc.) ;
- Identifie le territoire de diffusion (France, Europe, monde) ;
- Et éventuellement, le nombre d'exemplaires pour les supports imprimés.

**SANS CES MENTIONS, VOUS OU VOTRE ENTREPRISE N'A PAS LE DROIT DE DIFFUSER LES IMAGES. ELLE NE DÉTIENIR QU'UN DROIT DE REGARD SUR LES FICHIERS LIVRÉS : PAS D'USAGE COMMERCIAL OU PUBLIC. TOUT CE QUI N'EST PAS INCLUS DANS LA CESSION PAR ÉCRIT EST ALORS EXCLU.**



Il est fréquent que certaines entreprises demandent "une simple facture de prestation". Mais ce type de facturation n'est pas conforme au droit français lorsqu'il s'agit d'images diffusées publiquement. Le photographe ne vend pas une prestation, il cède un usage. C'est cette distinction qui protège à la fois le photographe et l'entreprise.



## 4. POURQUOI CETTE CESSION VOUS PROTÈGE ?

Beaucoup de personnes et d'entreprises ignorent qu'une absence de cession peut les exposer à des risques juridiques. En cas de diffusion sans autorisation explicite, elles peuvent être :

- tenues responsables de contrefaçon ;
- amenées à retirer les images de leurs supports à leurs frais ;
- redevables de dommages et intérêts à l'auteur.

Une cession claire, c'est une sécurité juridique pour l'entreprise. Vous savez ce que vous avez le droit d'utiliser, où, pendant combien de temps, et pour quel usage. Tout est transparent, contractuel et traçable.

## 5. COMMENT CELA SE TRADUIT SUR VOTRE FACTURE ?

Une facture claire distingue deux lignes :

1. Prestation de prise de vue : conception et réalisation photographique
2. Cession de droits d'auteur (mentionnant l'étendue, la destination, la durée et le territoire). *Certains photographes le précisent et l'incluent avec la ligne "prestation de prise de vue"*

Cette transparence vous garantit que vos droits d'exploitation sont couverts et que le photographe est en conformité avec la loi. C'est une preuve de professionnalisme et de respect des règles du secteur de la communication visuelle.

## 6. UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT.

### Travailler avec un photographe professionnel, c'est :

- Bénéficier d'un regard d'auteur, d'un savoir-faire et d'une mise en lumière adaptée à votre image de marque ;
- S'assurer d'une diffusion légale et encadrée ;
- Valoriser votre communication avec une création originale et authentique.

## 7. CE QUE VOUS POUVEZ DEMANDER À VOTRE PHOTOGRAPHE.

**Ces documents sont vos garanties légales et votre protection en cas de litige.**

Pour être serein, demandez systématiquement :

- Un devis signé ou un document contractuel précisant les usages autorisés.
- Une facture détaillée précisant la prestation et la cession.

---

### CE DOCUMENT EST PROPOSÉ PAR LA FFPMI.

Fédération Française de la Photographie et des Métiers de l'Image.

La FFPMI représente les photographes professionnels et artisans de l'image partout en France. Elle œuvre pour une collaboration éthique, claire et équilibrée entre les créateurs et les entreprises.

À travers ce document, elle souhaite informer et sensibiliser les entreprises à la juste application du droit d'auteur, garantissant ainsi une relation professionnelle sécurisée et respectueuse pour tous.